



**COMPTE-RENDU DE LA CONSULTATION ECRITE SUITE AU COMITÉ DE
PROGRAMMATION LEADER 2014-2022
DU 21 JUIN 2023
(CONSULTATION ECRITE ARRETEE AU 28 JUIN 2023)**

Membres ayant répondu :

Collège public (4 membres) :

Didier BOURBAN, Vice-Président de la CDC Vallée de la Haute Sarthe – Titulaire
Régis CHEVALLIER, Président du GAL du Pays d'Alençon – Titulaire
Ahamada DIBO, Vice-Président de la CUA – Titulaire
Mostefa MAACHI, Vice-Président de la CDC des Sources de l'Orne – Titulaire

Collège privé (5 membres) :

Lionel CORBIERE, Directeur de la Mission Locale de la Région d'Alençon – Titulaire
Gilles HAVARD, Délégué aux relations territoriales au sein du Groupe La Poste – Titulaire
Laurence LUBRUN, Administratrice de la Chambre d'Agriculture de l'Orne - Titulaire
Régis PRUNIER, Président du CTE OSE du Pays d'Alençon— Titulaire
Elvire WITTMER, architecte-urbaniste conseil au CAUE de l'Orne – Suppléante

Nombre de membres présents : **9 dont 5 appartenant au collège privé.**

Pour respecter la règle du double quorum, au minimum 8 membres doivent être présents dont 4 au moins appartiennent au collège privé.

La règle du double quorum étant respectée, les décisions prises lors de la consultation écrite suite au comité de programmation du 21 juin 2023 sont par conséquent valides.

ORDRE DU JOUR

1. Etat d'avancement du programme LEADER 2014-2022,
2. Examen de 7 dossiers pour un avis définitif,
3. Point sur le nouveau programme LEADER 2023-2027,
4. Questions diverses.

Pour les opérations sur lesquelles des membres délibérant se trouvent en situation de conflit d'intérêts, ils n'ont pas pris part au vote dans le cadre de la présente consultation écrite.

Rappel du montant de **l'enveloppe LEADER 2024-2022** allouée au GAL du Pays d'Alençon : **3 133 482 €**.

1. ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME LEADER 2014-2022

➤ Etat des réintégrations suite à l'abandon d'un dossier et aux sous réalisations

- ✓ 1 opération ayant bénéficié d'un avis d'opportunité favorable est abandonnée, soit **5 504,93 € à désélectionner** :
 - Association ATRE – Aménagement d'un véhicule de livraison : 5 504,93 € (fiche action 6)

Le GAL du Pays d'Alençon est par ailleurs en attente du maintien ou non de la demande d'aide LEADER pour le projet de skatepark de la ville d'Alençon où 50 000 € d'aide LEADER sont présélectionnés. Un premier avis devrait être pris à la fin du mois de juin par l'Agence nationale du Sport sur leur accompagnement financier sur ce projet.

- ✓ **4 opérations soldées en sous-réalisation, soit 23 796,81 € à réintégrer :**

- Mission Locale du Pays d'Alençon – projet numérique : - 0,01 € (fiche action 5)
- CDC VHS – dojo à Courtomer : - 0,04 € (fiche action 7)
- CCI – Accompagnement des UCIA : - 23 431,28 € (fiche action 8)
- Animation LEADER 2022 : - 365,48 € (fiche action 11)

⇒ **Les 8 membres du comité ayant répondu à la consultation valident la réintégration de 23 796,81 € dans les fiches actions respectives de la maquette financière.**

➤ Etat d'avancement du programme LEADER 2014-2022

PRE-SELECTION 87 opérations présélectionnées
LEADER présélectionné 3 202 828,70 € soit 102,21 % de l'enveloppe globale
dont le dossier de la ville d'Alençon création d'un skatepark 50 000 € en attente maintien ou abandon ?

PROGRAMMATION 69 opérations programmées
LEADER programmé : 2 664 944,60 €
Sous réalisation réintégrées : 87 076,45 €
LEADER programmé : 2 577 868,20 € soit 82 % de l'enveloppe globale

PAIEMENT 49 opérations soldées pour 1 792 434,02 €
9 opérations ayant reçu un acompte pour 308 591,23 €
LEADER versé : 2 101 025,21 € soit 67,05 % de l'enveloppe globale

Objectifs 2023 fixés par la Région Normandie (autorité de gestion) :

- 100 % de programmation -> 3 133 482 €
- 75 % de paiement -> 2 350 111 €

2. EXAMEN DE 7 DOSSIERS POUR UN AVIS DEFINITIF

Fiche action	Maître d'ouvrage	Opération	Coût total prévisionnel	Montant LEADER sollicité	Date CP LEADER	Note (sur 30)
2	Collectif d'urgence	Développement du maraichage bio	35 093,60 €	28 074,88 €	15/03/23	17,5
2	Association COTRIVA services 61	Développement de l'activité Désarchivage et broyage de documents papier	26 959,20 €	21 567,36 €	15/03/23	19,5
4	Atelier MOB	Favoriser la mobilité durable et douce	13 606,39 €	10 885,11 €	15/03/23	19,5
6	Centre de Plein Air du Pays Mélois	Animation de l'espace ADOS - aide au démarrage	19 910,09 €	11 947,09 €	16/11/22	20
6	Association AGIR	Projet Inter Agir	47 653,76 €	14 653,76 €	15/03/23	20
8	CDC Vallée de la Haute Sarthe	Amélioration de la signalétique dans les zones économiques et touristiques du territoire	31 596,00 €	25 276,80 €	15/03/23	17
9	Ville d'Essay	Création d'un parc paysager et ludique intergénérationnel	355 774,00 €	3 171,80 €	15/12/21	21
TOTAL DES 7 AVIS DEFINITIFS			115 576,80 €			

⇒ Les membres du comité ayant répondu à la consultation écrite émettent un avis définitif favorable pour les 7 dossiers cités ci-dessus ce qui augmente la programmation de l'enveloppe LEADER de 115 576,80 €.

Toutefois, 2 membres n'ont pas pris part au vote pour une opération les concernant :

- Monsieur BOURBAN en tant que Vice-Président de la CDC Vallée de la Haute Sarthe n'a pas délibéré pour le dossier de la CDC Vallée de la Haute Sarthe « Amélioration de la signalétique dans les zones économiques et touristiques »,
- Monsieur CORBIERE en tant que directeur de l'association Atelier MOB n'a pas délibéré pour le dossier favorisant la mobilité douce et durable de l'association.

Suite à ces présents avis, l'état d'avancement est le suivant :

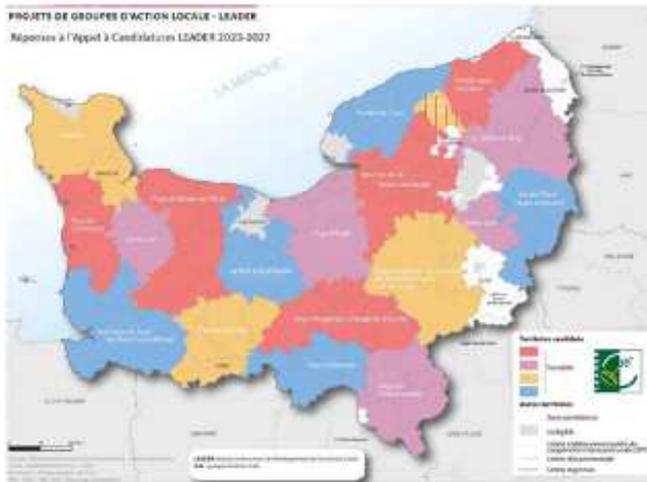
- ⇒ **86 % de l'enveloppe LEADER programmée**
76 projets ayant obtenu un avis définitif pour un montant d'aide LEADER programmé de 2 693 444 €.

3. POINT SUR LE PROGRAMME LEADER 2023-2027

La Région Normandie a retenu la candidature du Pays d'Alençon au titre du nouveau programme **LEADER 2023-2027** lors de sa commission permanente du 20 mars 2023. Une enveloppe FEADER de **1 572 225 euros** a ainsi été obtenue pour soutenir des actions s'inscrivant dans la nouvelle stratégie axée sur les nouvelles proximités (alimentaires, économiques, énergétiques, sociales, ...).



LEADER 2023-2027



**Dépôt de 19 candidatures
à l'échelle de la Normandie**

**18 territoires retenus en 2 temps
en mars et mai 2023
(enveloppe LEADER entre 658 000 €
et 2,4 millions €)**

Sélection de la candidature du Pays d'Alençon en mars 2023

Obtention d'une enveloppe LEADER de 1 572 225 €

Il est rappelé que le calcul de l'enveloppe FEADER a été défini selon 3 critères :

- le **degré de ruralité du territoire** (40% de l'enveloppe): le Pays d'Alençon est un territoire urbain avec 50% de sa population située en zone urbaine ce qui a fortement impacté le montant attribué au GAL Pays d'Alençon
- le **potentiel fiscal du territoire** (30% de l'enveloppe)
- la **qualité de la candidature** (25% de l'enveloppe)

Une réserve de performance représentant 5% de l'enveloppe pourra être débloquée si les objectifs sont atteints à mi-parcours.



FICHE ACTION 1

Soutenir les actions partenariales et solidaires

- ▶ Développement de démarche collective
- ▶ Interconnaissance et mise en réseau des acteurs
- ▶ Consolidation du tissu associatif et l'ESS

Actions éligibles

- ▶ **Consolidation et développement :**
 - Mise en œuvre d'actions formulées par le Dispositif Local d'Accompagnement,
 - Primo-recrutement (professionnalisation) -
 - Recrutement (création d'un nouveau service)
- ▶ **Mutualisation et coopération :**
 - Réponses collectives et mutualisées aux besoins des structures de l'ESS (formations, accompagnement, communication, équipements, évènementiels, lieux...), et des habitants (nouveau service...)
- ▶ **Promotion et communication :**
 - sensibilisation et valorisation de l'offre et des initiatives locales

Par exemple :

- recrutement d'un coordinateur pour animer un réseau
- recrutement pour proposer une nouvelle activité au sein d'une association existante
- acquisition d'équipements mutualisés entre plusieurs structures
- organisation d'un événement pour promouvoir l'ESS
- Création d'un lieu de valorisation de l'ESS...



FICHE ACTION 2

S'engager en faveur de la sobriété énergétique et foncière

- ▶ Gestion durable et démarches éco-responsables
- ▶ Adaptation au dérèglement climatique, et atténuation de ses effets
- ▶ Economies d'énergies et énergies renouvelables
- ▶ Economie circulaire



Actions éligibles

- ▶ **Stratégie territoriale ou thématique**
Etudes, schémas organisationnels, outils d'observation, de structuration de filières...
- ▶ **Formation, sensibilisation, communication :**
sur l'environnement, la biodiversité, les économies d'énergie, les énergies renouvelables, l'économie circulaire...
- ▶ **Audits énergétiques** (inéligibilité des travaux de rénovation)
- ▶ **Aménagement durable des centres-villes/bourgs :**
urbanisme temporaire et transitoire, végétalisation, renaturation...
- ▶ **Expérimentations et projets collectifs :**
développement de filières locales, de l'économie circulaire...

Par exemple :

- *Élaboration d'un diagnostic foncier*
- *Lancement d'audits énergétiques des bâtiments publics d'une collectivité*
- *Agencement temporaire d'une place centrale pour expérimenter des aménagements*
- *Appui à la structuration d'une filière avec l'accompagnement d'un prestataire*
- *Programme d'animations (biodiversité...)*

FICHE ACTION 3

Développer les services et l'économie de proximité

Consolidation du maillage du territoire en pôles dynamiques

- ▶ Emergence de projets innovants et adaptés aux nouveaux défis
- ▶ Entrepreneuriat de proximité



Actions éligibles

- ▶ **Démarches collectives en faveur du tissu commercial et artisanal :**
 - Animation, structuration et promotion du tissu économique local,
 - Communication, formations,
 - Modernisation des locaux commerciaux,
 - Intégration des transitions numériques et énergétiques,
 - Etudes et diagnostics préalables à la création ou la diversification d'activité.
- ▶ **Nouveaux services, nouvelles activités :**
 - Création de nouveaux services ou activités adaptés aux publics fragiles, vulnérables,
 - Expérimentations de modes alternatifs de services.

Par exemple :

- *Bilan-conseil pour consolider et développer les entreprises dans le cadre d'une démarche collective*
- *Accompagnement des UCIA pour faciliter la mise en œuvre d'animations*
- *Financement du programme d'animations*
- *Mise en place d'un habitat partagé inclusif*
- *Création d'un nouvel équipement*
- ...

FICHE ACTION 4

Promouvoir un tourisme vert et durable

Structuration d'un tourisme de proximité

Renforcement de l'attractivité des pôles patrimoniaux

Gestion durable des sites touristiques



Actions éligibles

- ▶ **Développement de l'offre :**
 - Aménagement de sites
 - Développement du sport-nature
 - Agritourisme,
 - Nouvelle offre liée à l'identité historique, économique, culturelle, environnementale locale
- ▶ **Structuration de l'itinérance douce :** communication, signalétique, aménagements, services associés
- ▶ **Aménagement des pôles patrimoniaux :** aménagements paysagers, panneaux pédagogiques, signalétique, mobilier urbain
- ▶ **Labellisation de l'offre**

Par exemple :

- Aménagement paysager d'un espace public pour renforcer l'attractivité d'un pôle patrimonial (PVD/PCC)
- Création d'une aire de repos ou d'un point réparation sur la voie verte
- Parcours numérique pour découvrir une ville
- Amélioration de la signalétique entre sites touristiques
- ...

FICHE ACTION 5

Ouvrir à tous les nouvelles pratiques de mobilité

▶ Structuration d'une offre de mobilité accessible à tous

▶ Evolution des comportements, des pratiques et des usages



Actions éligibles

- ▶ **Diagnostic et stratégie :** en lien avec le développement des mobilités physique et numérique
- ▶ **Sensibilisation, information, conseil et accompagnement :** en faveur de l'accès de tous à la mobilité, à la culture et aux usages numériques
- ▶ **Nouveaux outils et services :** création de services alternatifs de mobilité, de services associés aux stratégies de mobilité douces ou partagées, d'outils numériques innovants...

Par exemple :

- Schéma directeur des déplacements
- Mise en place d'un service d'autopartage
- Maillage d'un territoire en aires de co-voiturage
- Création d'un garage solidaire
- Création d'un service de transport à la demande
- Formation itinérante aux usages du numérique
- Création d'une maison des mobilités
- Création d'un tiers-lieu proposant du co-working,
- ...

FICHE ACTION 6

Coopérer pour innover, expérimenter, partager

- ▶ Nouveaux partenariats
- ▶ Nouvelles réponses aux besoins, nouvelles pratiques
- ▶ Echange et transferts de connaissances et savoir-faire
- ▶ Mutualisation



Actions éligibles

- ▶ **Coopération inter-territoriale :** associant des partenaires localisés dans différents territoires français structurés en GAL
- ▶ **Coopération transnationale :** associant des partenaires de différents Etats membres de l'Union Européenne, sur des territoires structurés en GAL

Par exemple :

- Expérimentation d'un parcours autour du tourisme religieux
- Echange de bonnes pratiques sur l'implication des habitants dans es démarches de revitalisation des bourgs
- A partir d'une caractéristique commune à plusieurs territoires, comment la valoriser ou construire une action
- ...



FICHES ACTIONS LEADER 2023-2027

Montant de l'aide LEADER

De 3 000 € à 50 000 € selon les projets

Dépenses éligibles

Travaux : construction, réhabilitation, aménagement de locaux

Equipement et matériel

Frais de personnel et de fonctionnement directement liés à l'opération

Prestations externes : études, conseils, diagnostics, formations, animations

Communication

Condition d'admissibilité

Tout porteur de projet dont le projet est situé sur l'une des 7 communes urbaines (Alençon, Arçonnay, Cerisé, Condé sur Sarthe, Damigny, Saint-Germain du Corbèis, Saint-Paterne-Le Chevain) devra **apporter la preuve de la valeur ajoutée du projet en faveur du territoire rural et de ses habitants.**

En l'absence d'impact sur le territoire rural, le projet pourra être éligible, à la condition qu'il bénéficie majoritairement à des publics fragiles ou à besoins spécifiques, et qu'il démontre l'intégration des priorités transversales européennes, notamment l'égalité femmes-hommes (dans son élaboration, et/ou dans sa mise en œuvre, et/ou dans les résultats attendus).

➤ **Composition : 16 membres**

Collège public (6 membres) :

- GIP Pays d'Alençon
- CDC Vallée de la Haute Sarthe
- CDC Sources de l'Orne
- CUA
- CDC Pays fertois et Bocage carrougien
- PNR Normandie Maine

Collège privé (10 membres) :

- 3 chambres consulaires
- Mission Locale Pays d'Alençon
- Comité OSE Pays d'Alençon
- ALTHEA
- Créavenir
- FD Familles rurales
- CAUE
- Groupe La Poste

➤ **Examen des projets**

- Grille de sélection à compléter pour chaque dossier
- Présentation du projet par le porteur ?

➤ **Cellule d'animation LEADER : 1,35 ETP (Christel, Edmée et Patricia) avec la possibilité d'un renfort (projets de coopération)**

Aujourd'hui, le GAL est en phase de conventionnement avec la Région Normandie. La signature devrait avoir lieu avant la fin de l'été 2023. Ce nouveau programme LEADER 2023-2027 ne pourra être engagé qu'après avoir atteint les 100% de programmation de notre enveloppe actuelle 2014-2022 et les 75% de paiement.

Il est en effet rappelé l'obligation de ne pas chevaucher les 2 programmations entre le LEADER 2014-2022 et le LEADER 2023-2027.

4. QUESTIONS DIVERSES

Les membres du comité de programmation LEADER seront consultés en septembre/octobre prochain pour valider les nouveaux dossiers instruits par la Région afin d'atteindre le taux de programmation de 100% dans les meilleurs délais.

Alençon, le 29 juin 2023

Le Président du GAL



Régis CHEVALLIER

